

## Cahier des charges du cuisinier

Horaire de travail : lundi à vendredi, selon les besoins liés à l'accomplissement du cahier des charges, à définir en collaboration avec la direction de la crèche

### Tâches principales

**Préparation du repas** principal de midi pour les enfants de la crèche, les éducatrices et les écoliers.

**Planification hebdomadaire des repas** (3 repas avec viande, 1 végétarien et 1 à base de poisson...).

**Responsabilité de l'élaboration des repas et goûters.** La directrice se chargera de l'affichage destiné aux parents, aux enfants et à l'équipe éducative, 1 semaine à l'avance.

**Courses:** dresser la liste chaque semaine et commander les courses des repas et des goûters. Remplir le stock une fois par mois.

**Gestion du frigo** (veiller à ce qu'il reste propre et qu'il n'y ait pas d'aliments périmés).

Veiller à ce que le **stock des aliments** soit toujours plein (toujours un article courant de réserve: beurre, chocolat, confiture, parfait,...) et vérifier leur date de consommation.

**Veiller à ce qu'il y ait toujours des fruits** pour les bébés si nécessaire.

**Veiller à l'équilibre alimentaire** des repas sur l'ensemble de la journée et de la semaine (goûter à base de protéines si dîner végétarien, tournus entre les différents repas, alternance de goûters salés et sucrés,...).

**Responsabilité et entretien de la cuisine** (plan de travail, frigo, four, hotte, intérieur des armoires, ustensiles utilisés pour la préparation du repas : casseroles, mixer,...).

**Responsabilité des réparations éventuelles à faire** (contact avec le réparateur, demande de devis, information à la direction,...).

Le tout bien sûr se déroule en respectant des normes d'hygiène irréprochables (laver ses mains avant de toucher les aliments, utiliser des instruments adéquats,...)

### **Modification du cahier des tâches**

Ce document est susceptible de modification en tout temps après discussion entre les intéressés.

Le/la soussigné/e certifie avoir pris connaissance de ce document et s'engage à le respecter.

Clos du Doubs, novembre 2018

Signature